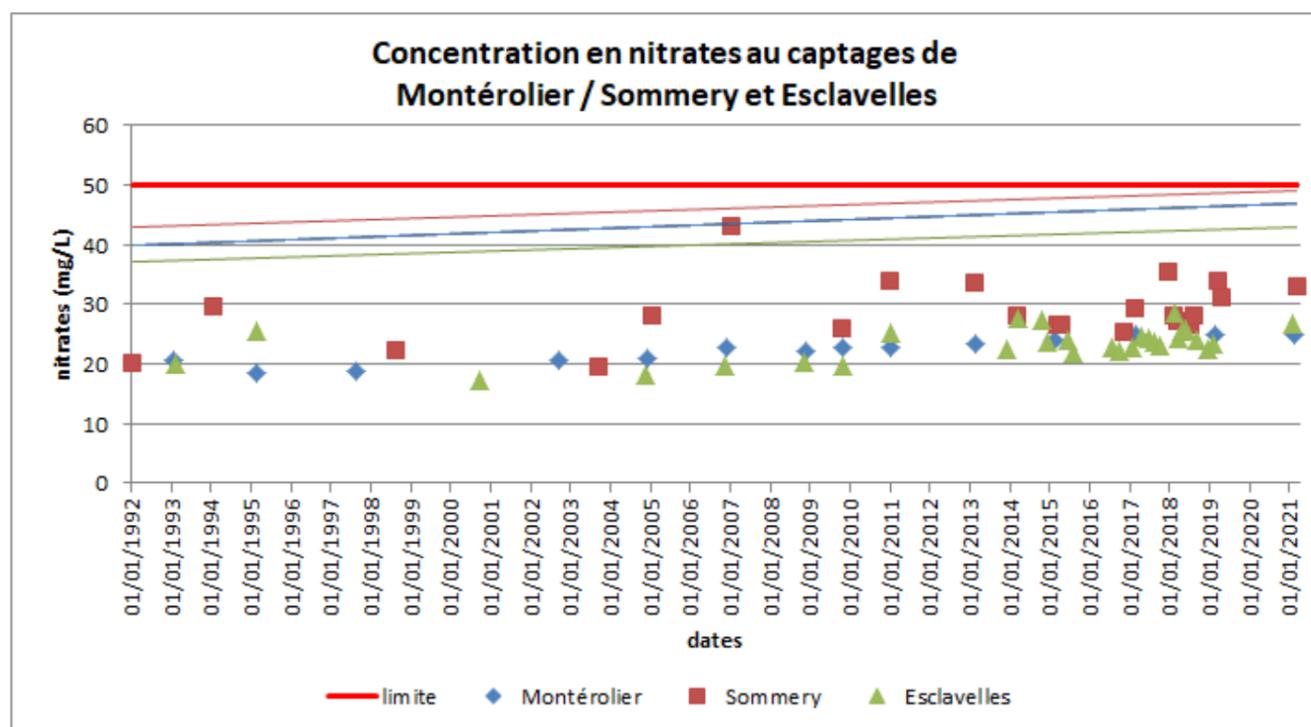


Zoom sur la qualité de l'eau des captages

Les teneurs en **produits phytosanitaires et en Nitrates** sont mesurées sur l'eau «brute», issue directement des captages sans traitement. La limite réglementaire est fixée à **0.1µg/L par molécule et 0.5 µg/L pour la somme** des molécules. Pour les nitrates la limite de potabilité est fixée à **50 mg/L**. Au-delà de ces limites, L'Agence Régionale de Santé (ARS) impose à la collectivité de stopper temporairement l'exploitation de l'ouvrage et le place en surveillance renforcée jusqu'à ce que les teneurs repassent en dessous des normes.

Dans les eaux des captages de Montérolier /Sommerly et Esclavelles certaines molécules phytosanitaires sont régulièrement retrouvées. L'atrazine et ses métabolites (Déséthylatrazine, Atrazine-déisopropyl) dépassent régulièrement le seuil des 0.1µg/L. Seulement, cette molécule n'est plus utilisée depuis 2003 et ces résultats sont l'illustration de ses capacités de persistance dans l'environnement.

Le diméthachlore ressort également régulièrement dans les analyses notamment au travers du CGA 369873 qui est l'un de ses produits de dégradation (métabolite). Le diméthachlore est une substance herbicide de la famille des chloroacétanilides (COLZOR TRIO...)



Les teneurs en nitrates pour ces trois captages restent sous le seuil réglementaire des 50 mg/L mais suivent une tendance à la hausse en s'approchant du seuil d'alerte fixé à 40 mg/L. Seuil à partir duquel le producteur d'eau doit renforcer sa vigilance et les analyses.



Le mot de la collectivité :

Face aux problèmes de qualité des eaux rencontrés sur les captages de Montérolier-Sommerly et Esclavelles, vous avez été mobilisés pour la mise en œuvre d'une démarche de protection à l'échelle du bassin d'alimentation des captages qui a permis la création d'un programme d'action en faveur de la qualité de l'eau.

Grâce à un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, notre collectivité dispose d'un nouvel animateur BAC qui accompagnera les exploitants agricoles, les communes et sera l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs (industriels, gestionnaires de voiries et particuliers).

Dans ce premier numéro du bulletin d'informations, nous vous proposons un point sur ces 3 captages d'eau et les enjeux de protection de la ressource en eau sur notre territoire.

Ensemble, agissons pour la préservation de la qualité de l'eau pour les générations futures !

Votre animateur Bassin d'Alimentation de Captage :

« À la suite de mes études d'agronomie, j'ai rejoint la chambre d'agriculture de Loire Atlantique en tant que conseiller agronomie. J'y animais plusieurs groupes d'agriculteurs dans leurs changements de pratiques dont un groupe sur une aire d'alimentation de captage. Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de leviers agronomiques pour préserver la ressource en eau m'a beaucoup plu. J'ai donc décidé de rejoindre la chambre d'agriculture de Normandie pour me consacrer à l'animation BAC auprès de trois collectivités dont le SIAEPA les 3 sources Cailly Varenne Béthune. J'ai pour missions de :



- Accompagner les agriculteurs dans le développement de pratiques et de systèmes de production compatibles avec la qualité de l'eau.
- Être à l'écoute de l'ensemble des acteurs du BAC
- Superviser le déroulement de la démarche de protection de captage
- Faciliter les échanges et la mise en place d'actions concrètes

N'hésitez pas à me contacter pour davantage de renseignements. À bientôt ! »

Florian CASTEL
02 35 59 47 61
06 99 69 91 63
florian.castel@normandie.chambagri.fr



Vous êtes concernés par les Bassins d'Alimentation des captages de MONTEROLIER/SOMMERY et ESCLAVELLES

Ensemble, agissons contre les pollutions diffuses

La démarche de protection du BAC en 3 étapes

Le bassin d'alimentation de captage est délimité par un hydrogéologue en s'appuyant sur la nature des sols et du sous-sol. La pente du terrain, l'épaisseur du sol et la profondeur de la nappe sont également étudiées pour définir les zones les plus vulnérables aux transferts de polluants.

Le diagnostic territorial permet d'identifier les risques de pollutions agricoles (pratiques de fertilisation et phytosanitaires) et non agricoles (assainissement, entretien des voiries, pratiques des collectivités et des particuliers...).

L'élaboration du programme d'actions consiste à rassembler l'ensemble des acteurs pour définir des actions agricoles et non agricoles à mettre en place de façon volontaire. Il a pour objectif de restaurer la qualité de l'eau en tenant compte des systèmes d'exploitation, des actions en cours et des contraintes de chacun.



ETAPE 1
DÉLIMITATION DU BASSIN D'ALIMENTATION DU BAC ET DE SA VULNÉRABILITÉ



ETAPE 2
DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES PRESSIONS AGRICOLES ET NON AGRICOLES



ETAPE 3
DÉFINITION DES PISTES D'ACTIONS ET ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Sur le territoire de MONTEROLIER / SOMMERY et ESCLAVELLES les trois étapes ont été réalisées. **Nous sommes à présent dans la phase d'application du programme d'actions.**

Le périmètre de protection rapproché a pour objectif de protéger le captage vis-à-vis des pollutions ponctuelles ou accidentelles. Les activités pouvant nuire à la qualité de l'eau y sont réglementées, voire interdites.

Le captage ▲ et son périmètre de protection immédiat a pour objectif d'éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée. Il est clôturé et toute activité y est interdite.

Le périmètre de protection éloigné renforce la protection vis-à-vis des substances chimiques. Habituellement c'est la réglementation générale qui s'applique.

Le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) C'est la surface où toute goutte d'eau tombant sur le sol va s'infiltrer et alimenter la nappe où l'eau est pompée. C'est sur ce territoire que les plans d'actions préventifs volontaires peuvent être engagés pour limiter les pollutions diffuses.

Surface totale des BAC : **23 km²**
SAU totale sur les BAC : **2100 ha**
Nombre de communes sur les BAC : **12**
Nombres d'exploitations concernées : **80**

